SELYAD
SAS au capital de 43.731.022 €
Siège social : 48 rue de Londres - 75008 PARIS
878 111 459 R.C.S. PARIS
(la « Société »)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RESOLUTION SOUMISE LE 30 JUIN 2026 A :
- L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES A
- L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES ORDINAIRES

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés [...], après avoir pris acte que le bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à la somme de 486.693,29 €, décide tout d'abord de l'affecter, à hauteur de la somme de 24.334,66 €, représentant 5 % du résultat net comptable, au poste « Réserve légale ».

L'Assemblée Générale des associés [...] constate que le bénéfice distribuable s'établit alors à la somme de 462.358,63 €.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts, l'Assemblée Générale des associés [...] décide :
- de distribuer au profit des associés A, à titre de dividende, la somme brute de 46.235,86 €, soit environ 0,021 € par action de préférence A, représentant 10 % du bénéfice distribuable, étant précisé que cette somme sera répartie les associés A au prorata du nombre d'actions de préférence A détenues par chaque associé A ;
- de distribuer au profit des associés ordinaires, à titre de dividende, la somme brute de 310.500 €, soit environ 0,007 € par action ordinaire.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard au 30 septembre 2026.

Sur le plan fiscal, ces dividendes seront éligibles, au profit des associés personnes physiques, à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de leur montant.

L'Assemblée Générale des associés [...] décide enfin d'affecter le solde du bénéfice distribuable, soit la somme de 105.622,77 €, au poste « Autres réserves ».

Le montant des capitaux propres devient ainsi le suivant :

Capital social	43.731.022,00 €
Prime d'émission	43.730.022,00 €
Réserve légale	139.956,52 €
Autres réserves	415.125,57 €
TOTAL	**88.016.126,09 €**

RESOLUTION VOTEE LE 30 JUIN 2026 PAR :
- L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES A
- L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES ORDINAIRES

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés [...], après avoir pris acte que le bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à la somme de 486.693,29 €, décide tout d'abord de l'affecter, à hauteur de la somme de 24.334,66 €, représentant 5 % du résultat net comptable, au poste « Réserve légale ».

L'Assemblée Générale des associés [...] constate que le bénéfice distribuable s'établit alors à la somme de 462.358,63 €.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts, l'Assemblée Générale des associés [...] décide :
- de distribuer au profit des associés A, à titre de dividende, la somme brute de 46.235,86 €, soit environ 0,021 € par action de préférence A, représentant 10 % du bénéfice distribuable, étant précisé que cette somme sera répartie les associés A au prorata du nombre d'actions de préférence A détenues par chaque associé A ;
- de distribuer au profit des associés ordinaires, à titre de dividende, la somme brute de 310.500 €, soit environ 0,007 € par action ordinaire.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard au 30 septembre 2026.

Sur le plan fiscal, ces dividendes seront éligibles, au profit des associés personnes physiques, à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de leur montant.

L'Assemblée Générale des associés [...] décide enfin d'affecter le solde du bénéfice distribuable, soit la somme de 105.622,77 €, au poste « Autres réserves ».

Le montant des capitaux propres devient ainsi le suivant :

Capital social	43.731.022,00 €
Prime d'émission	43.730.022,00 €
Réserve légale	139.956,52 €
Autres réserves	415.125,57 €
TOTAL	**88.016.126,09 €**

Cette affectation a été adoptée à l'unanimité par les associés A le 30 juin 2026.
Cette affectation a été adoptée à l'unanimité par les associés ordinaires le 30 juin 2026.

Certifié conforme par le Président le 30 juin 2026.

Yves SALOMON

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Bilan Actif – transition

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	*87 460 044*		*87 460 044*	*87 460 044*
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**87 460 044**		**87 460 044**	**87 460 044**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	*933 018*		*933 018*	*796 301*
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**933 018**		**933 018**	**796 301**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation – actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**88 393 062**		**88 393 062**	**88 256 345**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an				

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Bilan Passif – transition

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé…)	*43 731 022*	*43 731 022*
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	*43 730 022*	*43 730 022*
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	*115 622*	*94 698*
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	*309 503*	*262 197*
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**486 693**	**418 487**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**88 372 862**	**88 236 425**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*20 200*	*19 920*
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**20 200**	**19 920**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation – passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**88 393 062**	**88 256 345**
(1) Dont à moins d'un an (a)	*20 200*	*19 920*
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

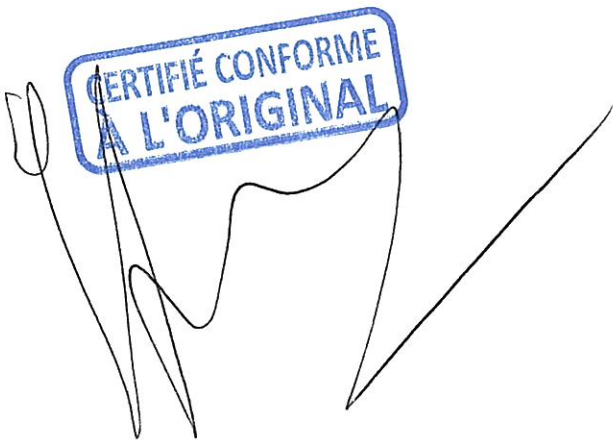
Compte de résultat – transition

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (1)			*24 864*	*24 524*
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			*1*	*1*
Total charges d'exploitation (II)			**24 864**	**24 525**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**-24 864**	**-24 525**
Quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)			*511 558*	*443 012*
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			**511 558**	**443 012**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			**511 558**	**443 012**

Compte de résultat – transition

RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)	**486 693**	**418 487**

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**511 558**	**443 012**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**24 864**	**24 525**
BENEFICE OU PERTE	**486 693**	**418 487**
(1) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SELYAD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 88 393 062 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 486 693 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014–03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022–06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022–06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.
Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci–après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N–1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Règles et méthodes comptables

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	*87 460 044*			*87 460 044*
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**87 460 044**			**87 460 044**
ACTIF IMMOBILISE	**87 460 044**			**87 460 044**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations
Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS ORCYMES 75008 PARIS	*519 660*	*48 062 157*	*85,26*	*5 415 858*
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	*87 460 044*	*87 460 044*			*511 557*
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 43 731 022,00 euros décomposé en 43 731 022 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

L'apport des titres a été rémunéré par une augmentation de capital décomposée en capital pour 43 730 022 € et en prime d'émission pour 43 730 022 €

Le capital est composé de :

– 41 515 722 actions ordinaires ;
– 2 215 300 actions de préférence A

Les actions de préférence confèrent à leurs propriétaires le contrôle de la direction et de la gestion de la Société, et par conséquent du Groupe ORCYMES.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 200 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	***20 200***	***20 200***		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes–Associés et autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	**20 200**	**20 200**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dettes contractées auprès des associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*20 200*
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Divers comptes créditeurs	
Total	**20 200**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation	***511 558***	***443 012***
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**511 558**	**443 012**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	**511 558**	**443 012**

Autres informations

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

	Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fai partie en tant qu'entité filiale. ***Nom*** ***Siège*** ***N° d'identification si entité française*** ***Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues***	 ***SELYAD*** ***48, rue de Londres*** ***87811145900011***
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entité compris dans l'ensemble d'entité visé ci–dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale. ***Nom*** ***Siège*** ***N° d'identification si entité française*** ***Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues***	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

AUDIT EUREX
Société de Commissaires aux Comptes
28, rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS

SOFICAM
Société de Commissaires aux Comptes
231, rue Saint-Honoré
75001 PARIS

SAS SELYAD

Société par Actions Simplifiée au capital de 43 731 022 €
48 rue de Londres
75008 PARIS
RCS Paris B 878 111 459

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 juin 2026

Statuant sur les comptes de l'exercice

du 1er janvier au 31 Décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société SELYAD,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS SELYAD relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion émise ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

- L'annexe des comptes annuels précise que les titres de participation, sont comptabilisés au coût d'achat ou la valeur d'apport hors frais annexes engagés pour leur acquisition et dépréciés lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute comptable. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes appliquées et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues et les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 15 juin 2026

Les commissaires aux comptes :

AUDIT EUREX

Valérie MASSOT
Associée



SOFICAM

Jean-Luc GOURMELEN
Associé



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif – transition

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions				
informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	*87 460 044*		*87 460 044*	*87 460 044*
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**87 460 044**		**87 460 044**	**87 460 044**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	*933 018*		*933 018*	*796 301*
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**933 018**		**933 018**	**796 301**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation – actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**88 393 062**		**88 393 062**	**88 256 345**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an				

Bilan Passif – transition

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé…)	*43 731 022*	*43 731 022*
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	*43 730 022*	*43 730 022*
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	*115 622*	*94 698*
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	*309 503*	*262 197*
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**486 693**	**418 487**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**88 372 862**	**88 236 425**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*20 200*	*19 920*
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**20 200**	**19 920**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation – passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**88 393 062**	**88 256 345**
(1) Dont à moins d'un an (a)	*20 200*	*19 920*
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat – transition

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (1)			*24 864*	*24 524*
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			*1*	*1*
Total charges d'exploitation (II)			**24 864**	**24 525**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**-24 864**	**-24 525**
Quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)			*511 558*	*443 012*
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			**511 558**	**443 012**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			**511 558**	**443 012**

Compte de résultat – transition

RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)	**486 693**	**418 487**

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**511 558**	**443 012**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**24 864**	**24 525**
BENEFICE OU PERTE	**486 693**	**418 487**
(1) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SELYAD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 88 393 062 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 486 693 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014–03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022–06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022–06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.
Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci–après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N–1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Règles et méthodes comptables

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

– Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
– Soit imputées en diminution des charges concernées ;
– Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	*87 460 044*			*87 460 044*
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**87 460 044**			**87 460 044**
ACTIF IMMOBILISE	**87 460 044**			**87 460 044**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations
Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS ORCYMES 75008 PARIS	*519 660*	*48 062 157*	*85,26*	*5 415 858*
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	*87 460 044*	*87 460 044*			*511 557*
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 43 731 022,00 euros décomposé en 43 731 022 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

L'apport des titres a été rémunéré par une augmentation de capital décomposée en capital pour 43 730 022 € et en prime d'émission pour 43 730 022 €

Le capital est composé de :

– 41 515 722 actions ordinaires ;
– 2 215 300 actions de préférence A

Les actions de préférence confèrent à leurs propriétaires le contrôle de la direction et de la gestion de la Société, et par conséquent du Groupe ORCYMES.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 200 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	***20 200***	***20 200***		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes–Associés et autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	**20 200**	**20 200**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dettes contractées auprès des associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*20 200*
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Divers comptes créditeurs	
Total	**20 200**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation	*511 558*	*443 012*
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**511 558**	**443 012**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	**511 558**	**443 012**

Autres informations

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

	Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fai partie en tant qu'entité filiale. ***Nom*** ***Siège*** ***N° d'identification si entité française*** ***Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues***	 ***SELYAD*** ***48, rue de Londres*** ***87811145900011***
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entité compris dans l'ensemble d'entité visé ci–dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale. ***Nom*** ***Siège*** ***N° d'identification si entité française*** ***Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues***	